

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE,
DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS)**

Formation « carrières »

Compte-rendu de la réunion du mardi 19 septembre 2023 à 14h00

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), formation « carrières », s'est réunie le 19 septembre 2023 à 14h00, sous la présidence de Madame Nadine CHAÏB, Secrétaire générale de la préfecture de l'Indre.

La liste des personnes présentes est la suivante :

Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE – Conseillère départementale du canton d'Argenton-sur-Creuse, 1 voix
- M. Daniel CALAME, Maire de Saint-Plantaire, 1 voix

Représentants des services de l'État :

- Mme Rachida BAKHIYI, Cheffe de la subdivision 2 de l'Indre, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL, 2 voix
- M. Nicolas DELONCLE, Chef du service d'Appui Transversal et Transition Énergétique, Direction Départementale des Territoires DDT, 2 voix
- Mme Marie-Emmanuelle CATTÀ, UDAP 36, architecte de l'État, 1 voix

Personnalités qualifiées :

- M. Thomas CHATTON, Association Indre Nature, 1 voix
- M. Pierre REMERAND, Délégué départemental de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, 1 voix
- M. Jacques FILLOUX, Syndicat de la Propriété Privée Rurale, 1 voix

Personnes compétentes (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières) :

- M. Hervé CHAMPIGNY, Ligérienne Granulats, 1 voix

Maire de la commune concernée disposant d'une voix délibérative au titre de l'article R341-23 du code de l'environnement

- M. William GUIMPIER, Maire de Villentrois-Faverolles-en-Berry, 1 voix

Pouvoirs accordés :

- M. Gérard BLONDEAU, Conseiller départemental du canton du Blanc, 1 voix, à M. FILLOUX
- M. Patrick LÉGER, Président de la Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 1 voix, à M. Thomas CHATTON
- M. Florian CLARET, Carrières de Cluis, 1 voix, à M. Hervé CHAMPIGNY

Membres excusés :

- M. Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny-Saint-Pierre
- M. André GUILBAUD, Maire de Cuzion
- M. Daniel GALLAUD, Ets GALLAUD

Assistaient également à cette réunion :

- M. Fabien REVERSAT, UD 18-DREAL Centre-Val de Loire
- M. Christophe GAVORY, UD 18-DREAL Centre-Val de Loire
- Mme Fabienne BASCIO, Cheffe du Bureau de l'Environnement, Préfecture
- Mme Nadia BOUMELLASSA, Bureau de l'Environnement, Préfecture
- M. Arnaud SOUPIRON, Gérant de l'entreprise SOUPIRON
- Mme Magali STANDLEY, secrétaire de l'entreprise SOUPIRON

Mme la Secrétaire générale accueille les participants et constate que le quorum est atteint. La commission peut valablement délibérer.

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SOUPIRON pour le renouvellement et l'extension de sa carrière de tuffeau au lieu-dit « La Cave Bodin » sur le territoire de la commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry.

Rapporteur : M. Fabien REVERSAT (UD 18-DREAL Centre-Val de Loire)

M. REVERSAT lit la présentation projetée. Cette dernière est jointe au présent compte-rendu. En conclusion, l'inspection des installations classées donne un avis favorable pour ce projet.

Mme la Secrétaire Générale remercie M. REVERSAT et donne la parole à M. SOUPIRON, puis au maire de Villentrois-Faverolles-en-Berry.

M. SOUPIRON indique que l'entreprise emploie une douzaine de salariés. La carrière permet l'entretien et la restauration de monuments et de sites classés. Il ajoute avoir toujours suivi les conditions prévues par l'arrêté préfectoral d'autorisation de 2008 afin de respecter l'environnement ainsi que les riverains.

M. le Maire de Villentrois-Faverolles-en-Berry rejoint M. SOUPIRON. Il ajoute qu'il s'agit d'une entreprise très sérieuse, respectueuse des prescriptions réglementaires. Il évoque le sentier permettant l'accès à la carrière, toujours très bien entretenu. Il précise que l'entreprise SOUPIRON est reconnue pour ses travaux sur le patrimoine. Il n'y a jamais eu de problèmes liés à la carrière depuis son ouverture.

Mme la Secrétaire Générale constate qu'il n'y a pas de commission de suivi de site. Elle demande à l'exploitant si des échanges sont prévus avec les riverains afin de bien inscrire ce projet dans celui de la commune.

M. SOUPIRON indique que cela a déjà été fait par le passé, avec visite du site et qu'il s'engage à les recevoir à nouveau, en présence de M. le Maire s'il le souhaite. Il ajoute qu'une quarantaine de personnes sont concernées par la proximité de la carrière.

Mme CATTAL demande s'il y a eu des observations particulières lors de l'enquête publique.

M. REVERSAT répond par la négative.

M. GAVORY indique qu'aucune plainte ni information particulière relative à la carrière n'a été relevée sur les quinze dernières années. Il confirme qu'il n'y a en effet pas de commission de suivi de site pour les petites carrières. Il rejoint Mme la Secrétaire Générale sur l'importance d'informer les riverains sur le fonctionnement de la carrière.

M. CHATTON souhaite savoir comment le site est entretenu et sur quelle période.

M. SOUPIRON répond qu'il est entretenu par gyrobroyage ou débroussaillage sur les mêmes périodes que pour le défrichage, soit entre août et septembre.

Mme la Secrétaire Générale souhaite connaître les missions exercées par les salariés de l'entreprise.

M. SOUPIRON indique qu'il y a quatre tailleurs de pierre qualifiés et huit maçons effectuant le travail sur les monuments. L'entreprise recrute également des apprentis même si cela reste compliqué d'en attirer dans des petites villes.

Aucune question supplémentaire n'étant posée, il est proposé de passer au vote.

Mme STANDLEY et M. SOUPIRON quittent la salle.

Vote :

Favorables : 15

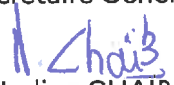
Abstention : 0

Défavorable : 0

Le dossier recueille un avis favorable à l'unanimité de la CDNPS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,


Nadine CHAIB

